

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

2 541 166

84 02418

(51) Int Cl³ : B 25 H 3/02; B 65 D 83/00, 85/20.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 17 février 1984.

(30) Priorité : DE, 22 février 1983, n° G 83 04 781.6.

(71) Demandeur(s) : Société dite : Georg Knoblauch GmbH.
— DE.

(72) Inventeur(s) : Georg Knoblauch.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPl « Brevets » n° 34 du 24 août 1984.

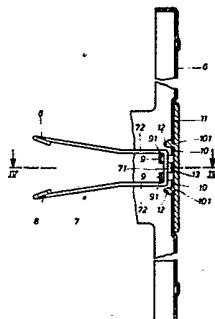
(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Barnay.

(54) Caissette pour le rangement d'objets de forme allongée, en particulier d'outils.

(57) Dans cette caisse, comportant dans sa partie inférieure des casiers articulés et reliés au couvercle par un étrier 7 pour basculer automatiquement vers le haut lors de l'ouverture du couvercle, la partie arrière de l'étrier étant accrochée sur une barrette d'entraînement s'étendant au-dessus d'une fenêtre ménagée dans le couvercle et fermée par une plaque de recouvrement, l'écartement des languettes de verrouillage 12 est supérieur à la largeur de la partie arrière 7.1 de l'étrier, l'organe d'entraînement 9 présente des bords extérieurs 9.1 dont l'écartement est presque égal à la largeur intérieure de l'étrier de liaison 7 de telle façon que ces bords extérieurs 9.1 forment pour les branches 7.2 de l'étrier 7 des butées qui empêchent des déplacement transversaux dudit étrier 7, et le couvercle 6 présente une entretoise de support 13 recouvrant la partie arrière 7.1 de l'étrier dans la fenêtre 10 à la face opposée à l'organe d'entraînement 9.



La présente invention concerne une caissette pour le rangement d'objets de forme allongée, en particulier d'outils tels que des forets hélicoïdaux, des tarauds, etc... comportant une partie inférieure dans laquelle est 5 disposé au moins un casier articulé destiné à recevoir les objets et qui, lors de l'ouverture, peut basculer automatiquement vers le haut à l'aide d'un couvercle fermant la partie inférieure de la caissette et qui, à cet effet, est relié de manière articulé à un étrier de liaison articulé 10 sur la face intérieure du couvercle, la partie arrière de l'étrier étant accrochée sur un organe ou barrette d'entraînement qui s'étend par-dessus une fenêtre ménagée dans le couvercle et fermée, sur la face extérieure du couvercle, par une plaque de recouvrement qui est encliquetée sur le 15 couvercle au moyen de languettes de verrouillage encliquetable qui s'étendent derrière les bords de la fenêtre sur la face intérieure du couvercle.

Des caissettes de ce type sont bien connues dans la pratique. La barrette d'entraînement y est dégagée de la 20 paroi du couvercle par découpage ou autre opération analogue et cintrée en direction de la face intérieure de la caissette. L'ajourage du couvercle que ce découpage rend inévitable est agrandi en forme de fenêtre de telle façon qu'il peut être obturé par une plaque de recouvrement dont les dimensions 25 peuvent être choisies suffisamment grandes pour permettre l'utilisation de supports pour des indications sur le contenu de la caissette, de supports publicitaires, etc... En comparaison avec la largeur intérieure de l'étrier, la barrette d'entraînement est étroite, ce qui permet à l'étrier 30 de liaison accroché sur la barrette d'entraînement de se déplacer de sorte que, lorsque la caissette est ouverte, la partie arrière de l'étrier puisse passer sous l'une des languettes de verrouillage. En fermant la caissette lorsque l'étrier se trouve dans cette position, l'étrier de liaison 35 butant contre la languette de verrouillage peut repousser la plaque de recouvrement hors de son encliquetage sur le couvercle. Le même inconvénient se produirait si la partie arrière de l'étrier était rétrécie à la largeur de la barrette d'entraînement. Dans ce cas, la barrette

d'entraînement empêcherait de tels déplacements de l'étrier du fait que les branches de celui-ci butent alors contre les bords de la barrette, mais lors de la fermeture de la caissette, la partie arrière de l'étrier pousserait toujours 5 immédiatement contre la plaque de recouvrement, ce qui aurait à nouveau pour effet de dégager cette plaque de son encliquetage sur le couvercle.

L'invention a pour but de perfectionner une caissette du type précité de façon que l'étrier de liaison ne 10 puisse/repousser la plaque de recouvrement hors de son encliquetage lors de la fermeture de la caissette.

Selon l'invention, ce but est atteint par le fait que l'écartement des languettes de verrouillage encliquetables est supérieur à la largeur de la partie arrière de 15 l'étrier, que la barrette d'entraînement présente des bords extérieurs dont l'écartement est presque égal à la largeur intérieure de l'étrier de liaison de telle façon que ces bords extérieurs forment pour les branches de l'étrier, des butées qui empêchent des déplacements transversaux de l'é- 20 trier, et que le couvercle présente une entretoise de support recouvrant le dos de l'étrier dans la fenêtre, sur la face opposée à la barrette d'entraînement.

L'avantage obtenu par l'invention réside tout d'abord dans le fait que l'entretoise de support absorbe 25 toutes les charges de pression de la part de l'étrier de liaison et qu'elle les écarte de la plaque de recouvrement. De plus, l'étrier de liaison dont les branches viennent en butée sur les bords extérieurs de la barrette d'entraînement ne peut se déplacer transversalement, ce qui a pour résultat 30 que la partie arrière de l'étrier ne peut plus passer sous les languettes de verrouillage et repousser ainsi, par leur intermédiaire, la plaque de recouvrement hors de sa position verrouillée sur le couvercle.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, 35 l'entretoise de support est une partie de la paroi du couvercle située dans le plan de celui-ci et découpée dans la fenêtre. La barrette d'entraînement peut être reliée à la face intérieure du couvercle sous la forme d'une bride réalisée en une seule pièce dans le sens de la largeur et

cintrée en direction de la face intérieure de la caisse. Mais il est plus simple de former la barrette d'entraînement en deux pièces dans le sens de la largeur avec, de part et d'autre de l'entretoise de support, des éléments de barrette qui, comme l'entretoise de support, sont constitués par des parties de la paroi du couvercle découpées dans la fenêtre mais cintrées vers l'intérieur de la caisse. Dans ce cas, l'entretoise de support et la barrette d'entraînement peuvent être réalisées par des simples opération de découpage et de pliage.

La description qui va suivre, en regard des dessins annexés à titre d'exemples non limitatifs, permettra de bien comprendre comment l'invention peut être mise en pratique.

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale partielle d'une caisse ouverte selon l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe à plus grande échelle par rapport à la figure 1, suivant la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 est une vue éclatée de l'objet de la figure 2.

La figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 2.

La caisse représentée aux dessins sert à la conservation d'outils 1 tels que des forets hélicoïdaux, des tarauds, etc... qui ne sont indiqués que schématiquement. Elle comprend une partie inférieure 2 dans laquelle sont disposés - dans l'exemple de réalisation décrit - trois casiers 4 pour la réception des outils 1 qui peuvent pivoter autour d'un axe 3 et qui sont couplés en ce qui concerne leur mouvement pivotant. A l'aide d'un couvercle 6 qui ferme la partie inférieure 2 de la caisse sur laquelle il est articulé en 5, ces casiers 4 peuvent être basculés vers le haut lors de l'ouverture du fait que le casier 4 le plus proche/est relié de manière articulée en 8 à un étrier de liaison 7 articulé à la face intérieure du couvercle 6. La partie arrière 7.1 dudit étrier de liaison est accrochée sur un organe d'entraînement 9 qui s'étend par-dessus une fenêtre 10 ménagée dans le couvercle 6 et fermée, sur la face extérieure du couvercle 6, par une plaque de recouvrement

11 réalisée, par exemple, en matière plastique. Cette plaque de recouvrement 11 est encliquetée sur le couvercle 6 par des languettes de verrouillage 12 qui recouvrent les bords 10.1 de la fenêtre à la face intérieure du couvercle. Les 5 languettes de verrouillage 12 sont écartées de plus de la largeur de la partie arrière 7.1 de l'étrier. L'écartement des bords extérieurs 9.1 de l'organe d'entraînement 9 est presque égal à la largeur intérieure de l'étrier de liaison 7 de telle façon que ces bords extérieurs 9.1 forment pour 10 les branches 7.2 de l'étrier 7 des butées qui empêchent des déplacements transversaux de cet étrier.

Pour l'appui arrière de l'étrier 7, le couvercle 6 est muni d'une entretoise de support 13 qui recouvre le dos 7.1 de l'étrier dans la fenêtre 10 à la face opposée à 15 l'organe d'entraînement 9. Ainsi l'étrier de liaison 7 ne peut plus non plus toucher la plaque de recouvrement 11 dans la région de ses languettes de verrouillage 12 de sorte qu'il ne peut pas non plus, lors de la fermeture de la caisse, repousser la plaque de recouvrement 11 hors de sa 20 position d'encliquetage sur le couvercle 6.

En détail, l'entretoise de support 13 est une partie de la paroi du couvercle en tôle située dans le plan du couvercle et découpée dans la fenêtre 10. L'organe d'entraînement est formée en deux pièces dans le sens de la 25 largeur avec, de part et d'autre de l'entretoise de support, des barrettes qui, tout comme l'entretoise de support 13, sont constituées par des parties de la paroi du couvercle découpées dans la fenêtre et cintrées vers l'intérieur de la caisse. L'entretoise de support 13 et les deux barrettes 30 d'entraînement 9 peuvent ainsi être réalisés par de simples opérations de découpage et de pliage à partir de la tôle qui constitue le couvercle 6.

REVENDICATIONS

1. Caissette pour la conservation d'objets de forme allongée, en particulier d'outils tels que des forets hélicoïdaux, des tarauds, etc..., comportant une partie inférieure dans laquelle est disposé au moins un casier articulé destiné à recevoir les objets et qui, lors de l'ouverture de la caisse, peut basculer automatiquement vers le haut à l'aide d'un couvercle fermant la partie inférieure de la caisse et qui, à cet effet, est relié de manière articulée à un étrier de liaison articulé sur la face intérieure du couvercle, la partie arrière de l'étrier étant accrochée sur un organe d'entraînement qui s'étend par-dessus une fenêtre ménagée dans le couvercle et fermée, sur la face extérieure du couvercle, par une plaque de recouvrement qui est encliquetée sur le couvercle par des languettes de verrouillage qui s'étendent derrière les bords de la fenêtre sur la face intérieure du couvercle, caractérisée par le fait que l'écartement des languettes de verrouillage (12) est supérieur à la largeur de la partie arrière (7.1) de l'étrier, que l'organe d'entraînement (9) présente des bords extérieurs (9.1) dont l'écartement est presque égal à la largeur intérieure de l'étrier de liaison (7) de telle façon que ces bords extérieurs (9.1) forment pour les branches (7.2) de l'étrier (7) des butées qui empêchent des déplacements transversaux dudit étrier (7), et que le couvercle (6) présente une entretoise de support (13) recouvrant la partie arrière (7.1) de l'étrier dans la fenêtre (10) à la face opposée à l'organe d'entraînement (9).

2. Caissette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'entretoise de support (13) est constituée par une partie de la paroi du couvercle située dans le plan du couvercle et découpée dans la fenêtre (10).

3. Caissette selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que l'organe d'entraînement (9) est une barrette reliée à la face intérieure du couvercle (6) constituée par une bride réalisée en une seule pièce dans le sens de la largeur et cintrée en direction de la face intérieure de la caisse.

4. Caissette selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que la barrette d'entraînement (9) est formée en deux pièces dans le sens de la largeur avec, de part et d'autre de l'entretoise de support (13), des 5 éléments de barrettes qui, comme l'entretoise de support (13), sont constitués par des parties de la paroi du couvercle découpées dans la fenêtre (10) mais cintrées vers l'intérieur de la caissette.

2541166

1/4

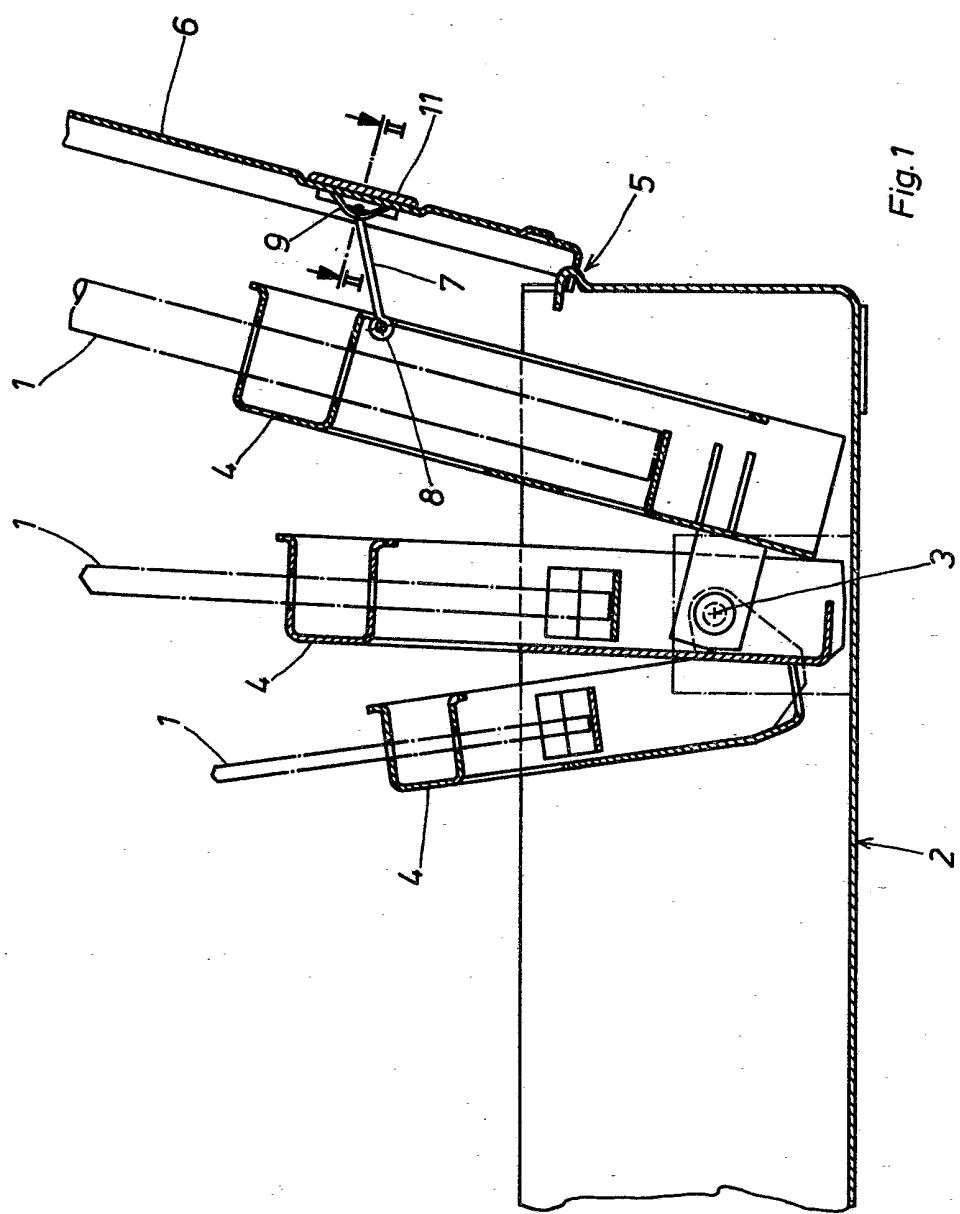
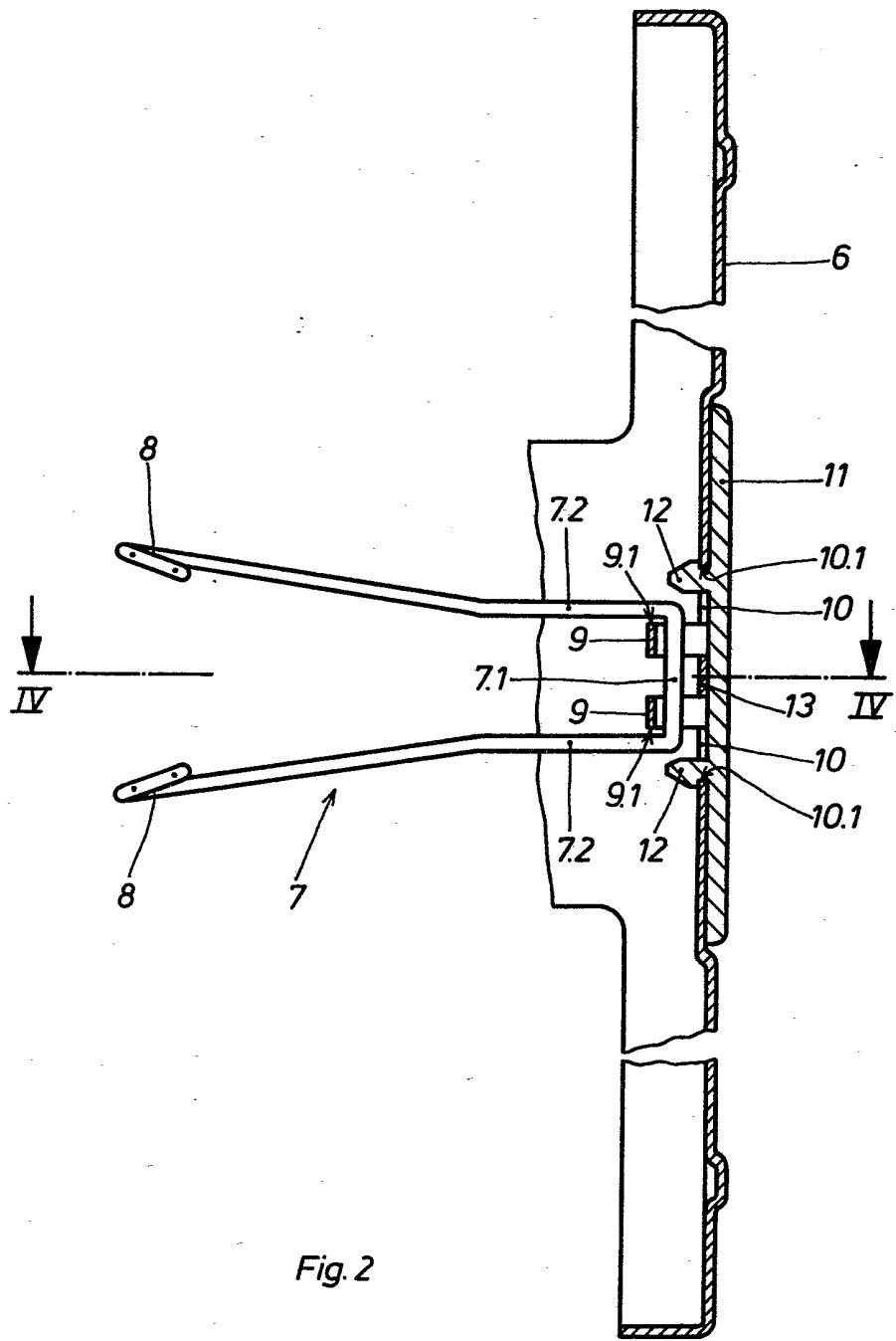


Fig. 1



2541166

3/4

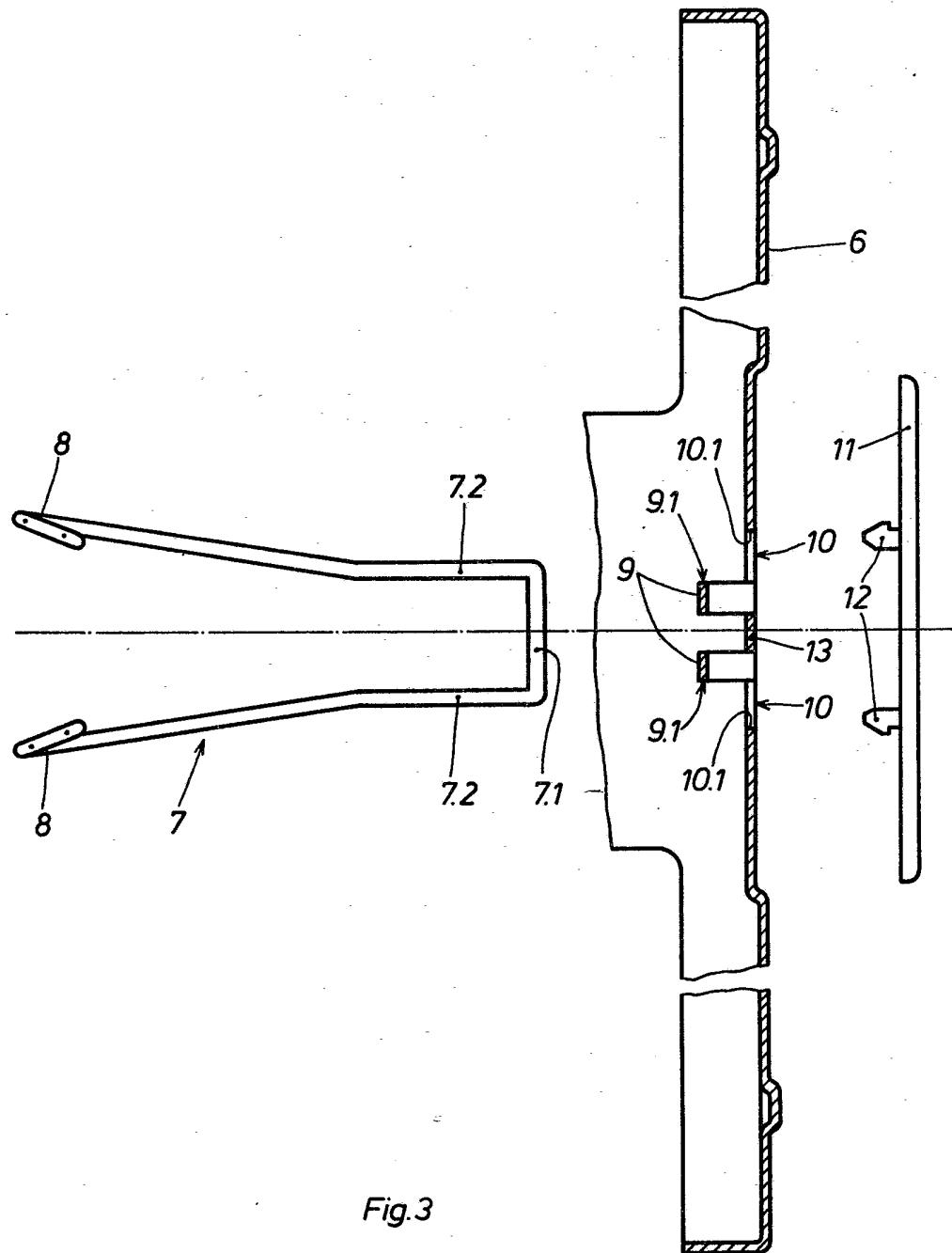


Fig.3

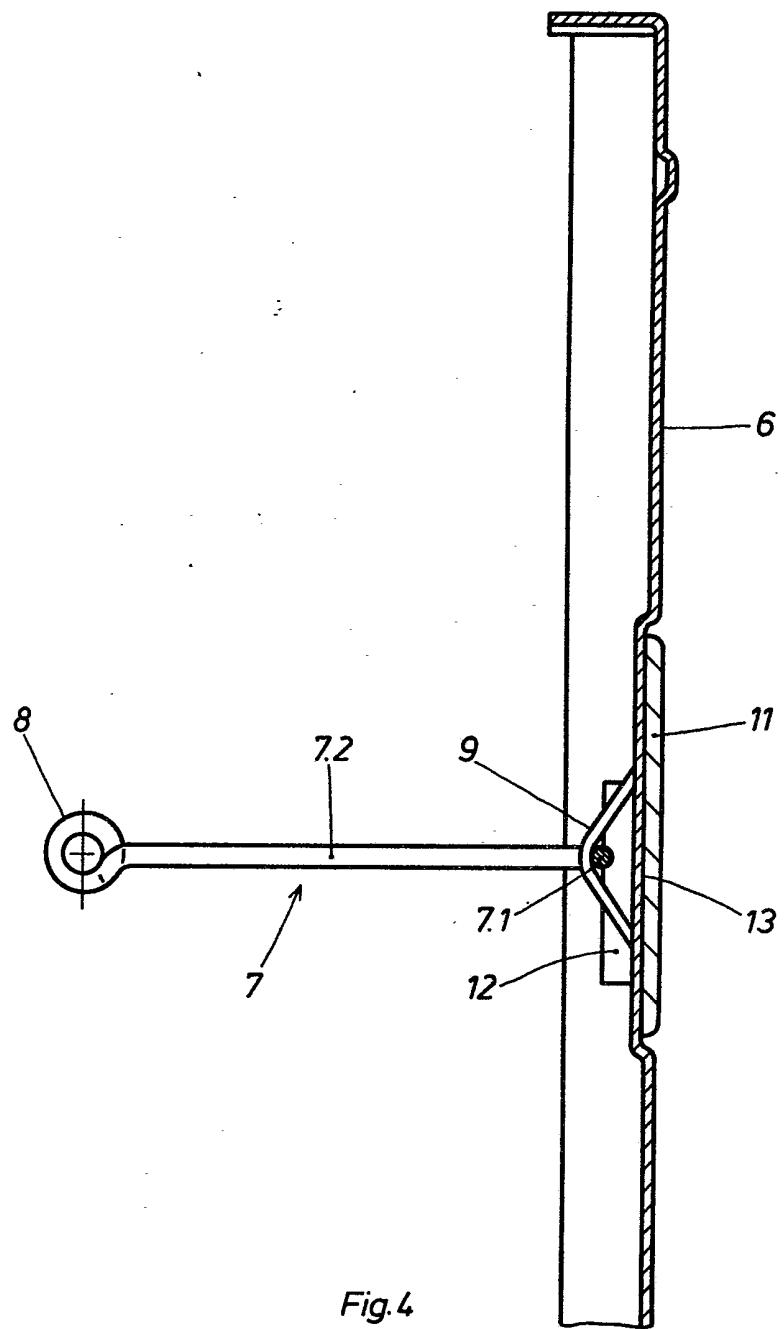


Fig. 4